

Appel à manifestation d'intérêt :

Représentants des communautés et de la société civile pour siéger au comité consultatif du portefeuille Fabrication régionale pour un accès équitable

1. Contexte et introduction

L'Afrique supporte environ un quart de la charge mondiale de morbidité et compte près de 1,5 milliard d'habitants. Pourtant, elle continue de dépendre fortement de fournisseurs externes. Plus de 95 % des substances actives et 70 % des médicaments utilisés sur le continent proviennent de l'étranger. Cette dépendance expose les pays à des interruptions d'approvisionnement, des retards et des hausses de coûts, en particulier durant les crises mondiales.

Afin d'intensifier la fabrication régionale de diagnostics et de médicaments en Afrique, Unitaid a lancé en juillet 2025 un investissement initial de près de 50 millions de dollars US. L'objectif est de soutenir les pays africains dans l'augmentation de leur capacité à produire localement les tests et les traitements médicaux essentiels, de manière à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'importation de produits de santé.

L'investissement d'Unitaid vise à réduire cette vulnérabilité en renforçant la capacité de fabrication régionale, dans un premier temps dans les domaines de la santé prioritaires, notamment le VIH, le paludisme et la santé maternelle. L'initiative soutient la production tout au long de la chaîne de valeur, des matières dont la contribution est essentielle (substances actives notamment) aux médicaments finis et tests de diagnostic, l'objectif étant d'amplifier l'accès équitable à des produits de santé de qualité garantie, ainsi que la résilience des systèmes de santé sur le long terme.

L'investissement consiste en deux programmes phares :

- **Manufacturing to Accelerate Diagnostic Excellence (Produire pour accélérer l'excellence du diagnostic, ou MADE)**, mené par PATH, qui accompagne les fabricants africains dans le développement et la mise à l'échelle de tests de diagnostic de qualité supérieure, dans l'amélioration de l'accès à des matières à contribution essentielle, et dans l'intensification de leur participation aux marchés régionaux et mondiaux.
- **Medicines Supply Resilience Africa (Résilience de l'approvisionnement en médicaments en Afrique, ou MedSuRe)**, dirigé par l'United States Pharmacopeia (USP) et destiné à aider les fabricants africains à produire des médicaments essentiels et des substances actives, à renforcer les systèmes de qualité et

réglementaires, et à élargir la capacité des études de bioéquivalence régionales. Les activités complémentaires bénéficient du soutien du Medicines Patent Pool.

Les deux programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et les communautés économiques de la région, ainsi qu’avec la collaboration des institutions sanitaires mondiales et du continent, notamment Africa CDC, l’Agence africaine du médicament (AMA), l’Agence de développement de l’Union africaine-Agence du nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (AUDA-NEPAD), l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), les institutions de financement du développement et les organisations de la société civile.

Ces investissements sont structurés de manière à parvenir aux résultats qui suivent :

- Développement, assurance qualité et introduction sur le marché d’au moins 15 produits dont la qualité est assurée pour le paludisme, le VIH et la santé maternelle.
- Pratiques de fabrication renforcées sur les principales plateformes de produits, y compris substances actives et injectables.
- Approvisionnement stratégique amélioré des intrants et des matières premières pour optimiser la qualité et la compétitivité des coûts.
- Solutions de financement mixte en partenariat avec les institutions de financement du développement pour attirer des capitaux supplémentaires.
- Plus grande capacité régionale à mener à bien les études de bioéquivalence et de biodisponibilité.
- Préparation et engagement des fabricants renforcés pour riposter aux futures urgences sanitaires.
- Fabrication régionale à faible impact climatique par l’intermédiaire de systèmes de production à plus faibles émissions de carbone et plus résilients.

Conjointement, ces investissements contribuent à une vision élargie du renforcement des écosystèmes de fabrication régionaux, de l’amélioration de la préparation aux pandémies, de la promotion d’une production soucieuse des enjeux climatiques, et de la garantie d’un accès aux technologies de santé essentielles plus rapide, plus équitable et plus proche des patients.

Unitaid reconnaît que les communautés et les organisations de la société civile sont des partenaires essentiels pour favoriser une innovation en santé équitable et centrée sur les patients. Les communautés apportent leurs expériences vécues, des connaissances contextuelles et un leadership qui contribuent à s’assurer que les innovations en santé sont pertinentes, accessibles et acceptables et qu’elles répondent aux besoins des populations les plus affectées par les maladies et les obstacles à l’accès au système de santé.

Un engagement fort et significatif des communautés et de la société civile est donc un principe fondamental du travail d’Unitaid. Il renforce la qualité, l’impact et la pérennité des

investissements en veillant à la redevabilité envers les personnes auprès desquelles Unitaid intervient.

2. Objectif de cet appel à manifestation d'intérêt

Unitaid invite les représentants des communautés et de la société civile à manifester leur intérêt pour siéger au comité consultatif du portefeuille (Portfolio Advisory Committee, ou PAC) Fabrication régionale pour un accès équitable (Regional Manufacturing for Equitable Access, ou RMEA).

Le PAC RMEA sert d'organe consultatif fournissant des orientations stratégiques, techniques et contextuelles au portefeuille RMEA, y compris les points de vue des communautés affectées et des organisations de la société civile. Son rôle est de veiller à ce que les investissements soient cohérents, aient de l'impact et soient en adéquation avec les priorités nationales, régionales et du continent, tout en favorisant l'équité et l'engagement des parties prenantes.

Le PAC n'est pas habilité à prendre des décisions concernant les sujets de financement et de gestion des subventions, qui restent de la responsabilité d'Unitaid et des bénéficiaires des subventions.

Les détails de la mission, la composition, les fonctions, les modalités de réunion, les dispositions de communication de l'information et l'engagement en temps attendu du PAC RMEA sont présentés dans le mandat joint à cet appel, qu'il faut impérativement consulter avant de soumettre toute candidature à cet appel à manifestation d'intérêt.

La première réunion du PAC est prévue pour mai 2026. Il est attendu des membres du PAC qu'ils assistent à environ deux réunions par an, généralement une en personne et une à distance. Il est prévu que les membres s'engagent pendant la durée des projets en cours, à savoir jusqu'en juin 2029.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux organisations communautaires et de la société civile cherchant à nommer des représentants pour siéger au PAC RMEA. Quatre représentants seront sélectionnés, plus spécifiquement, deux représentants des organisations communautaires et deux des organisations de la société civile. Un appel à manifestation d'intérêt distinct est lancé pour l'adhésion à la Communauté de partenaires informés (CIP), une plateforme plus large, non décisionnelle qui favorise un dialogue, une coordination et un partage d'information inclusifs entre les parties prenantes dans l'écosystème de la fabrication régionale.

Les quatre représentants sélectionnés des communautés et de la société civile siégeront au PAC et apporteront aux délibérations le point de vue des circonscriptions. Ils œuvreront aussi en faveur d'un échange d'information structuré entre le PAC et la CIP, en faisant passer les contributions des parties prenantes (conjointement avec les partenaires de

mise en œuvre) dans les discussions du PAC et veillant à ce que l'information soit communiquée en retour à l'écosystème au sens plus large.

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt qui remplissent les critères d'admissibilité à la CIP seront également invités à rejoindre la CIP, indépendamment de l'issue du processus de sélection du PAC.

La participation aux deux organismes est volontaire et non rémunérée. Lorsque les réunions ont lieu en présentiel, une aide raisonnable et adaptée est prévue pour permettre la participation pleine et équitable des représentants des communautés et de la société civile, conformément aux politiques applicables.

3. Critères d'admissibilité

Unitaid valorise une participation inclusive. La composition du PAC doit refléter la diversité de genre, géographique, d'appartenance à une institution et de points de vue des différentes parties prenantes.

Les candidats doivent remplir les critères suivants :

a. Affiliation et représentation

- Affiliation à une organisation, un réseau ou une coalition ou représentation formelle d'une organisation, d'un réseau ou d'une coalition de la société civile ou des communautés engagé dans la santé, l'accès aux médicaments ou aux diagnostics en adéquation avec les priorités programmatiques d'Unitaid, la fabrication régionale ou le renforcement des systèmes de santé.
- Capacité démontrée à représenter les circonscriptions et à en préciser les points de vue.
- Implication réelle dans des pratiques d'engagement inclusives, éthiques et qui ont du sens.

b. Pertinence de l'expérience

- Expérience avérée liée à l'accès équitable aux produits de santé et compréhension solide de la dynamique de la fabrication régionale en Afrique.
- Expérience d'engagement dans le dialogue autour des politiques, les plateformes consultatives ou les forums réunissant de multiples intervenants au niveau du pays, de la région ou du continent.

c. Disponibilité et respect des exigences

- Disponibilité pour participer à deux réunions du PAC par an, y compris au moins une en personne, et capacité à dégager du temps pour la préparation et la consultation des documents.
- Volonté de se conformer aux exigences de confidentialité en vertu des règles de Chatham House et de fournir les déclarations d'intérêt requises.

4. Candidature et processus de sélection

4.1. Candidature

Les personnes dont l'expertise, le profil et la disponibilité sont en adéquation avec les exigences stipulées dans le mandat ci-après sont invitées à renseigner le formulaire de candidature en ligne, qui comprend des questions pour la sélection initiale et requiert le téléchargement d'un CV (deux pages maximum) mettant en valeur les expériences et affiliations pertinentes.

Le formulaire de candidature est accessible ici :

[Appel à manifestation d'intérêt : Comité consultatif du portefeuille \(PAC\) RMEA – Formulaire à renseigner](#)

Vous avez jusqu'au 6 avril 2026 pour manifester votre intérêt.

Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

4.2. Sélection

Les candidatures seront examinées par un panel de sélection comprenant des représentants d'Unitaid et des partenaires de mise en œuvre. Les personnes présélectionnées pourront être invitées à un bref entretien, si nécessaire.

La sélection finale des quatre représentants des communautés et de la société civile sera confirmée par les co-présidents du PAC et communiquée d'ici le 14 avril 2026.

5. Calendrier

- **Publication de l'appel à manifestation d'intérêt** : 16 mars 2026
- **Date limite de l'envoi des candidatures** : 6 avril 2026
- **Période d'examen des candidatures** : du 7 au 13 avril 2026
- **Communication des résultats** : 14 avril 2026
- **Première réunion du PAC** : 22 mai 2026 (à confirmer), Genève

Mandat :

Comité consultatif du portefeuille (PAC) Fabrication régionale pour un accès équitable (RMEA)

1. Objectif du comité consultatif du portefeuille RMEA

Le portefeuille RMEA vise à renforcer les capacités et les écosystèmes de fabrication régionale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en mettant l'accent sur l'accès équitable à des produits de santé de qualité garantie. En juillet 2025, Unitaid a amorcé la première vague d'investissements. Dans ce contexte, un comité consultatif du portefeuille (PAC) est établi pour fournir des orientations stratégiques, techniques et contextuelles, en s'assurant que les investissements d'Unitaid pour la RMEA ont de l'impact, sont cohérents et se conforment aux priorités des parties prenantes.

Bien que le PAC RMEA puisse apporter des éclairages techniques importants, son rôle est consultatif et impliquera de partager l'information et de fournir conseils, retour d'information et recommandations liés à la RMEA. Chaque bénéficiaire de subventions d'Unitaid est encouragé à prendre part au PAC RMEA (et aux recommandations d'actions qui en découlent, le cas échéant), mais il lui incombe en fin de compte de gérer son programme de travail selon la portée, le budget et les conditions convenus dans les accords de subvention/d'attribution correspondants et conformément aux structures de gouvernance et aux processus de gestion de programmes établis de chaque institution. Le PAC RMEA n'est pas habilité à prendre des décisions concernant le financement, la gestion des subventions ou les aspects contractuels, qui restent de la responsabilité d'Unitaid.

La portée du PAC RMEA se limitera initialement aux subventions de la première vague d'investissements d'Unitaid pour la RMEA, à savoir Medical Supply Resilience Africa (MedSuRe) mise en œuvre par l'USP et Manufacturing to Accelerate Diagnostic Excellence (MADE) mise en œuvre par PATH. La portée et la composition du PAC RMEA pourront être réexaminées, élargies ou ajustées à mesure que le portefeuille RMEA évoluera.

2. Fonctions

Le PAC RMEA servira de comité consultatif pendant la durée du portefeuille RMEA, soit jusqu'en juin 2029, et se concentrera sur les aspects suivants :

- Fournir des orientations stratégiques sur le portefeuille RMEA.

- Garantir que la fabrication et l'accès sont en adéquation avec les priorités nationales, régionales et du continent.
- Contribuer à la cohérence dans le portefeuille de subventions d'Unitaid, ainsi que dans d'autres initiatives pertinentes du gouvernement ou de partenaires.
- Apporter des éclairages pour aider à corriger la trajectoire, à la mise à l'échelle ou à l'atténuation des risques.
- Fournir des conseils pour tirer parti des partenariats, du financement et des engagements politiques afin de maximiser l'impact de l'investissement d'Unitaid et des autres parties prenantes pertinentes.
- Apporter conseils et recommandations liés à l'accompagnement des fabricants de produits de santé dans le cadre des investissements en faveur de la RMEA, y compris :
 - la conception et la mise en œuvre du support,
 - les stratégies d'accès équitable et de commercialisation pour les produits cible (à noter que toute décision finale et validation relatives à l'utilisation des fonds de la subvention reviennent à Unitaid, conformément aux conditions de l'accord de subvention avec le récipiendaire concerné).

Le PAC s'impliquera dans les activités suivantes :

- Suivre l'approche de mise en œuvre du portefeuille RMEA et les progrès réalisés, et émettre des recommandations en la matière.
- Donner son avis sur les goulets d'étranglement opérationnels et l'adéquation technique.
- Conseiller sur les occasions de tirer parti du financement, des partenariats et des engagements politiques.
- Recommander des actions pour renforcer l'impact, l'équité, la durabilité, la mise à l'échelle et la coordination régionale.
- Soutenir l'engagement avec les gouvernements, les institutions dans la région et sur le continent, le secteur privé et les intervenants communautaires.
- Se réunir deux fois par an.

À noter que (a) le suivi régulier des performances des subventions et (b) l'évaluation technique objective de l'avancée des subventions ne relèvent pas du PAC RMEA.

- Sur le premier point, le suivi s'effectuera par le biais d'accords juridiques formels déjà signés entre Unitaid et les récipiendaires de subventions, indépendamment de l'engagement des partenaires par le truchement du PAC RMEA.
- Concernant l'évaluation technique, les récipiendaires géreront les activités directement par l'intermédiaire de leurs structures de gouvernance respectives (par exemple, par des groupes/réseaux consultatifs d'experts spécifiques au projet). Dans ce contexte, les récipiendaires ont toute latitude de porter les discussions relatives à ces sujets devant le PAC RMEA, et ce, uniquement si ou uniquement quand le récipiendaire établit que cet engagement est approprié.

Le PAC RMEA opère parallèlement aux autres organismes d'engagement ou techniques établis dans le cadre du portefeuille RMEA, dont la Communauté de partenaires informés (CIP), avec des rôles complémentaires et distincts.

3. Adhésion

Le PAC RMEA sera constitué de co-présidents et de membres permanents, comme cela est détaillé dans le Tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Composition du PAC RMEA

Catégorie	Composition	Rôle
Co-présidents du PAC	- Un représentant d'Unitaid et - USP et PATH	En charge de faciliter les communications du PAC RMEA et respecter les obligations de communication de l'information décrites au paragraphe 4.
Membres permanents (organisations des récipiendaires de subventions) (un ou deux représentants par projet/organisation ¹)	- United States Pharmacopeia (USP), - PATH, - Centres pour le contrôle et la prévention des maladies en Afrique (Africa CDC) - AUDA-NEPAD - OMS - Agence africaine du médicament	En charge de communiquer le contexte programmatique indispensable pour soutenir le PAC RMEA dans l'élaboration de ses recommandations.
Membres permanents (autres que les récipiendaires de subventions)	2 représentants des communautés 2 représentants de la société civile	En charge de faire part des points de vue de la circonscription qu'ils représentent.
Partenariats de cofinancement	3 représentants des institutions financières	En charge de faire part des points de vue de la

¹ Sauf dans le cas de l'OMS, où le nombre de représentants associés aux subventions RPQ (Réglementation et préqualification) et au mécanisme facilitateur de l'OMS (WHO Enabler) peut être défini en fonction de l'ordre du jour de la réunion du PAC RMEA

Catégorie	Composition	Rôle
	Agence de coopération internationale allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, ou GIZ)	circonscription qu'ils représentent.

Les représentants de chaque organisation seront confirmés par nomination écrite émanant de leur organisation, avec validation finale par les co-présidents du PAC, soumis à la signature des accords de confidentialité et déclarations d'intérêt requis. La liste des membres sera passée en revue avant chaque réunion du PAC afin de confirmer la pertinence et la participation.

Les membres permanents siègent de manière pérenne ; les participants peuvent toutefois changer à chaque réunion en fonction des besoins.

Les représentants de la société civile et des communautés seront sélectionnés par un processus d'appel à manifestation d'intérêt public, la sélection reposant sur les affiliations en cours et la preuve de travaux en lien avec la fabrication régionale et les objectifs du portefeuille RMEA.

4. Réunions et opérations

Le PAC se réunira deux fois par an, dont au moins une fois en personne :

- une réunion sur une journée, en personne, de préférence en marge d'une autre réunion de plus grande envergure ;
- une réunion en ligne par an, qui se tiendra sur deux jours à raison de trois heures par jour.

Unitaid et les bénéficiaires de la subvention collaboreront à l'organisation des réunions du PAC. Le quorum sera considéré comme atteint si les deux conditions suivantes sont remplies :

- au moins un représentant d'Unitaid, de PATH et de l'USP sont présents ;
- au moins trois membres des organisations permanentes sont présents.

4.1. Rapports et communications

L'USP et PATH assureront en alternance le secrétariat du PAC. L'USP et PATH se chargeront à tour de rôle de la planification des réunions en fonction de la disponibilité des membres, communiqueront l'ordre du jour et prépareront une note pour mémoire reprenant les points clés évoqués et les décisions éventuellement prises durant la réunion.

Outre les deux réunions annuelles, des échanges spécifiques par e-mail ou des téléconférences ad hoc pourront avoir lieu pour formuler des avis sur des problématiques spécifiques ou en assurer le suivi.

L'engagement en temps attendu quant à la participation aux activités du PAC (réunions, appels et consultations des documents) est évalué à 10 jours ouvrés par an.

4.2. Confidentialité

La réunion se tiendra selon les règles de Chatham House.

5. Ressources

L'ensemble des ressources requises pour mener à bien les activités du PAC doivent faire l'objet d'un budget dans le cadre des programmes MedSuRe et MADE.

Les services de support des fonctions du PAC RMEA doivent être fournis conformément aux règles et réglementations d'Unitaid.

6. Engagement plus large des parties prenantes

En fonction de l'ordre du jour de chaque réunion, il est possible d'inviter des représentants de réseaux d'intervenants plus larges et/ou des experts pour présenter, participer ou observer durant les sessions du PAC RMEA. Il peut notamment s'agir de :

- représentants ou défenseurs issus de communautés touchées par la maladie ;
- experts techniques (spécifiques à la maladie, essais cliniques, CMC, propriété intellectuelle, plaidoyer) ;
- autorités de réglementation ;
- (autres) agences de donateurs et institutions financières ;
- représentants nationaux (représentant du ministère de la Santé d'un pays prenant part au projet, autres) ;
- institutions de la région ou du continent (Zone de libre-échange continentale africaine, représentants de la Communauté d'Afrique de l'Est, etc.).

Le PAC RMEA peut convoquer des réunions en sous-groupes et/ou ad hoc spéciales, s'il le juge nécessaire, soit pour mettre à disposition un forum destiné à prolonger les discussions sur des sujets qu'il est impossible de traiter de manière adéquate durant les réunions du PAC RMEA, soit pour assister Unitaid et ses partenaires dans le traitement de sujets clés entre les réunions ou parallèlement à celles-ci.

7. Révision et évolution

Le mandat du PAC sera revu tous les ans en consultation avec les participants et, le cas échéant, actualisé de manière à refléter l'évolution des priorités, les besoins en termes de participation et le retour d'information des parties prenantes.